

Accords fiscaux—Loi

Selon nous, députés de l'Opposition, il importe que le Parlement non seulement témoigne sa vive inquiétude, mais propose des moyens concrets d'intervention. Nous estimons qu'il doit le faire maintenant. Si nous devons attendre la réunion des pays du Commonwealth prévue pour août prochain, la situation pourrait bien s'être détériorée au point d'être irréparable. Monsieur le Président, nous vous prions humblement d'accepter notre motion, de façon que le Parlement, au nom des Canadiens, puisse exprimer son vif désir que le gouvernement intervienne maintenant d'une façon immédiate et énergique.

M. le Président: Le député comprendra que j'avais pris l'habitude d'annoncer ma décision sur-le-champ, mais comme il le sait vraisemblablement, un certain nombre d'autres choses se sont produites ce matin. Je n'ai pas eu le temps voulu de réfléchir à cette affaire. Je propose donc de prendre l'affaire en délibéré pendant quelques instants et d'annoncer ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends vos raisons de prendre la chose en délibéré, mais comme c'est vendredi, certains députés doivent prendre des dispositions à propos de leurs engagements de fin de semaine.

Je voudrais formuler deux commentaires. Tout d'abord, selon Beauchesne, la présidence devrait consulter les leaders à la Chambre au sujet du moment opportun pour tenir ce débat. A mon avis, cette affaire ne présente pas de caractère urgent, car je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) suit la situation de près et y réagit de façon ferme et en permanence, comme l'ont démontré ses réponses au cours de la période des questions aujourd'hui. La Chambre aura l'occasion d'en débattre.

Cela dit, je vous prierais de faire connaître votre décision à ce sujet le plus tôt possible, car la Chambre est saisie d'une motion touchant la prolongation des séances et, dans l'esprit de réforme du Règlement, il convient d'adopter les projets de loi le plus rapidement possible après en avoir discuté suffisamment. Si la Présidence se prononce en faveur de la tenue d'un débat, j'imagine qu'il pourrait avoir lieu après des travaux prévus pour aujourd'hui. Je crois que les députés tiennent à en être avertis le plus tôt possible, de façon, s'il y a lieu, à faire annuler leurs réservations.

M. le Président: Je sais gré au député de ses observations, mais la Présidence doit d'abord trancher la question. La Présidence doit juger si la demande formulée est conforme aux dispositions de l'article 29 du Règlement. Si elle la jugeait conforme, le député serait alors en droit de formuler sa demande à la Chambre, demande sur laquelle la Chambre devrait alors se prononcer. Maintenant, le Règlement renferme une disposition qui permet à la Présidence de décider quand tenir le débat, auquel cas les représentants des partis devraient se consulter. Cependant, la Présidence n'a pas eu suffisamment de temps pour trancher la première question. Je ferai connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 566 et 569.

[Texte]

LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES—LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question n^o 566—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1986, des détenus des pénitenciers fédéraux se sont-ils prévalus de programmes universitaires et, dans l'affirmative, a) combien, b) dans quels pénitenciers ces programmes ont-ils été offerts, c) combien ont-ils coûté au total, d) comment et dans quelle mesure a-t-on atteint les objectifs appropriés des programmes?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Oui. a) Pour l'année financière terminée le 31 mars 1986, nombre moyen d'étudiants à plein temps: 204, nombre moyen d'étudiants à temps partiel: 94.

b) Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1986, des programmes universitaires ont été offerts à l'établissement de Laval, au Québec; à la Prison des femmes et aux établissements de Collins Bay et de Millhaven, en Ontario; à l'établissements de Stony Mountain, au Manitoba; au pénitencier de la Saskatchewan en Saskatchewan ainsi qu'aux établissements de Bowden, de Drumheller et d'Edmonton, en Alberta; aux établissements Mountain et Kent et à ceux de Matsqui et de William Head, en Colombie-Britannique. Par ailleurs, des cours par correspondance étaient disponibles aux détenus dans tous les établissements du pays.

c) Coût total des programmes universitaires en 1985-1986: \$881,000.

d) Les programmes éducatifs visent à permettre aux détenus de se développer sur le plan des études et sur le plan personnel en se fixant des objectifs et en les atteignant. On considère que l'inscription à un programme d'études et l'obtention d'un grade universitaire contribuent de façon positive à la réinsertion sociale des détenus-étudiants.

L'ACQUISITION DE NOUVEAUX NAVIRES

Question n^o 569—**M. Howie:**

En 1986, le ministère de la Défense nationale envisage-t-il de commander le remplacement ou l'acquisition de nouveaux navires et, dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Non.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Vincent: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: La Chambre permet-elle que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.